

COMMUNE DE BATS

Séance du 2 juillet 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Présents : 10

Votants : 10

Objet : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020 – COMMUNE DE BATS -

L'An Deux Mille Vingt, le deux du mois de Juillet à Vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BATS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPOUY, Maire

Présents : DUPOUY Jean-Marc - MARTIN Gaëlle - DEDEBAN François - LESPIAU Karine - MARTINET Paula - DABESCAT Marc – DUYTSCHÉ Gérard – VIDOT Joel – JOLY Marie-Blanche – DUMARTIN Laurent

Absents excusés :

Le Conseil a élu pour Secrétaire Madame Karine LESPIAU.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2311-1 et suivants,

VU l'instruction comptable et budgétaire M 14,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au vote du Budget Primitif pour l'Année 2018,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

A l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **arrête le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2020 comme suit :**

| COMMUNE DE BATS | DEPENSES | RECETTES |
|------------------------|-----------------|-----------------|
| Investissement | 98 760.00 € | 98 760.00 € |
| Fonctionnement | 336 092.00€ | 336 092.00 € |

Fait et délibéré les Jour, Mois et An ci-dessus.

Le Maire,
DUPOUY Jean-Marc